

Questions orales

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi le Règlement. Évidemment, la remarque du député de l'opposition est hors de propos. Ma réflexion n'avait rien à voir avec la présence ou l'absence des gens d'en face. Elle avait trait aux qualités de commandement qu'on y trouve.

* * *

LES PÉNITENCIERS

DRUMHELLER—LA PRÉSENCE DE CRIMINELS DANGEREUX DANS L'ÉTABLISSEMENT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Des gardiens de l'établissement de Drumheller ont déclaré que c'était une prison à sécurité moyenne où on retrouvait des détenus nécessitant une sécurité maximale et des normes au niveau de la sécurité minimale. Comme le solliciteur général a lui-même déclaré qu'il y avait des gens dans des établissements à sécurité maximale qui devraient être dans des établissements à sécurité moyenne et vice versa, a-t-il l'intention d'attendre jusqu'à ce que nous ayons l'Attique au Canada avant de prendre ses propres déclarations aux sérieux?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, personne ne m'a dit croire qu'il y avait à Drumheller, des détenus nécessitant une sécurité maximale mais comme le député a attiré mon attention sur cette question, je vérifierai les faits et je m'assurerai qu'il n'y a pas à Drumheller de détenus nécessitant une sécurité maximale.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES OUVRAGES DE GARRISON—DEMANDE DE PROTECTION INTÉGRALE DE L'ENVIRONNEMENT EN TERRITOIRE CANADIEN

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne le projet de dérivation de Garrison. Par suite de l'article paru dans la livraison du 21 février du *Free Press* de Winnipeg, selon lequel le gouvernement fédéral était prêt à consentir des sacrifices du côté de l'environnement pour maintenir la bonne entente entre le Canada et les États-Unis, le ministre peut-il maintenant assurer la Chambre que le Canada ne sacrifiera pas la qualité de son environnement dans le projet de dérivation de Garrison?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ce n'est certes pas là l'intention du gouvernement du Canada, qui n'a pas cessé de rappeler aux États-Unis les obligations auxquelles ils se sont engagés dans l'accord international qui s'applique dans ce cas. Le député sait que la question de la dérivation de Garrison a été soumise à la Commission mixte internationale et que la Commission met actuellement sur pied une étude des conséquences possibles de ce projet. Bien entendu, les pouvoirs délégués à la Commission lui permettent d'exiger la modification de la structure si elle découvre que l'environnement est menacé.

M. Whiteway: C'est exactement ce qui préoccupe les Manitobains. Étant donné que la Commission mixte internationale ne fera son rapport que dans un an, que presque aucune modification n'a été apportée aux plans du projet

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

de Garrison et que l'opinion la plus acceptée au Manitoba est que le projet ne peut être modifié, qu'étant donné que la construction se continue et que, par conséquent, l'environnement va inévitablement en souffrir, sans présumer des constatations de la Commission mixte internationale, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre que, peu importe si le projet est réalisé ou non, cela ne changera rien à la position du gouvernement fédéral à l'égard des dégâts écologiques causés par le projet de détournement de Garrison?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, à notre avis, le mandat de la Commission mixte internationale est assez souple pour lui permettre de recommander l'arrêt ou la suppression de toute partie des travaux proposés dans le plan; par conséquent, en ce sens, le projet est modifiable.

ANGOLA—LE CAS DES SOLDATS NOIRS DEVANT ÊTRE RAPATRIÉS—LES RUMEURS DE CONDAMNATION À MORT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pendant le retrait des forces angolaises du sud de l'Angola, 4,000 soldats angolais noirs ont, paraît-il, fui avec les forces sud-africaines; or, d'après les nouvelles ils doivent être rapatriés d'ici un mois. Le ministre peut-il nous dire s'il sait quelque chose quant à la véracité de ces nouvelles selon lesquelles la plupart seront certainement mis à mort s'ils sont renvoyés en Angola marxiste?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas de renseignement sous la main à ce sujet. Je me renseignerai et transmettrai au député toute information utile.

LA PROTECTION DES AMBASSADES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La protection de nos ambassades à l'étranger est-elle assurée entièrement par le pays dans lequel notre ambassade est située et, si tel est le cas, si des Canadiens ont des accrochages avec l'autorité de ce pays, sont-ils assujettis aux lois de ce pays ou aux lois canadiennes?

● (1200)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait-il citer un cas précis. Il a en réalité demandé au ministre de donner une interprétation générale de notre droit et j'ignore si le ministre veut tenter de répondre à cela.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je regrette. Je n'ai pas compris la question.

M. Schellenberger: Elle a trait à la protection de nos ambassades à l'étranger. En supposant qu'un Canadien ait nui à notre ambassade—par exemple au Liban—ce Canadien est-il accusé seulement en vertu des lois du pays où se trouve l'ambassade?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, c'est ce que je crois savoir. Je n'essaie pas de donner une opinion juridique, mais c'est de cette façon que je vois la situation.